



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



*Cap sur les
principales
mesures sociales*
DU BUDGET 2019 DE L'ÉTAT



En vue d'assurer un meilleur partage des fruits de la croissance, le Gouvernement a entrepris dans le projet de budget de l'État pour la gestion 2019, soumis à l'examen et au vote du Parlement, de consolider le modèle social béninois. Cette démarche qui vise prioritairement les couches les plus vulnérables, repose principalement sur (i) le renforcement des programmes sociaux existants, (ii) la mise en œuvre

de nouvelles initiatives à forte portée sociale et (iii) l'amélioration du cadre de vie. Toutes ces mesures sont évaluées pour l'année 2019 à **425.972.742.310 FCFA**, largement au-dessus des 180.000.000.000 de FCFA convenu avec le FMI dans le cadre de la budgétisation des dépenses sociales prioritaires et, en constante croissance de 10% en moyenne annuelle depuis 2016.



1. Dans le domaine de l'éducation et de l'emploi

Les actions inscrites visent entre autres à :



augmenter les chances de rétention des apprenants à travers le programme « cantines scolaires » dont le taux de couverture des écoles passera à 51% en 2019 après 31% en 2018. En termes de ressources directement allouées par l'État en complément aux efforts des partenaires, elles sont passées de 1.000.000.000 FCFA en moyenne jusqu'en 2017 à **10.200.000.000 FCFA** en 2018 et **14.000.000.000 FCFA** en 2019 ;



maintenir et renforcer toutes les mesures de gratuité en cours dans les trois ordres d'enseignement. Le budget alloué pour 2019 se chiffre à cet effet à **10.099.750.000 FCFA** ;



renforcer le cadre d'accueil des écoliers avec la construction de modules de salles de classe pour un montant de 10.432.567.000 FCFA en 2019 contre une moyenne annuelle historique de 6.500.000.000 FCFA. **1379 salles de classes** sont prévues pour 2019 contre **1021 réalisées en 2018**.



appliquer les statuts des enseignants du primaire et du secondaire, conformément aux conclusions des négociations avec les organisations syndicales. La dépense y afférente et inscrite en loi de finances est de montant **1.000.000.000 FCFA** ;



doter la jeunesse d'un fonds d'appui à la mise en place des startup pour 1.000.000.000 de FCFA en 2019.



recruter un effectif de 5.154 jeunes dans la fonction publique, en complément des **8.637 prévus au titre de 2018** ;



doubler à partir de la rentrée 2018-2019, les allocations universitaires pour les non boursiers et non secourus. La réforme ayant conduit à la fixation des quotas d'allocations universitaires au titre de 2018-2019 a permis de retenir un total global de 29 977 allocataires. Cet effectif couvre 14 197 anciens allocataires et 15 780 nouveaux allocataires.

Les nouveaux allocataires sont les étudiants qui démarrent la première année d'étude à la rentrée universitaire 2018-2019. La fixation des quotas d'allocations universitaires au titre de 2018-2019 a produit ainsi, un boom d'étudiants allocataires béninois. Pour 2019, un budget de **10.000.000.000 FCFA** est prévu contre une moyenne annuelle de **7.000.000.000 FCFA** avant la réforme.

Il convient de rappeler qu'en 2018, l'État a décaissé 14.911.935.889 FCFA pour apurer des retards de bourses sur la période 2015 à 2016 ;



Bois



Agriculture



Mécanique auto

investir dans les filières cibles techniques et professionnelles pour accroître l'employabilité des jeunes. La priorité en 2019 est donnée à la formation au métier du bois, à l'agriculture, au tourisme et à la mécanique auto. Il est prévu au budget 2019 pour la prise

en compte de cette activité, des crédits de montant **1.000.000.000 FCFA**.



améliorer la taxation des micros et petites entreprises avec la réduction de la Taxe Professionnelle Synthétique (TPS) qui passe de **400.000 FCFA** à **150.000 FCFA**. La mesure engendre pour l'Etat, une perte de recettes de montant **1.000.000.000 FCFA**.

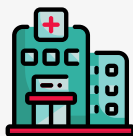


2. Dans le domaine de la santé et de l'action sociale

Les principales actions pour 2019 :



opérationnalisent la phase expérimentale du volet « assurance maladie » du projet ARCH avec une population cible de 350.000 personnes. La subvention directe de l'Etat aux différents programmes existants (formation, micro-crédits, prise en compte budgétaire du volet « assurance maladie » à titre pilote) est évaluée à **17.173.000.000 FCFA** pour l'année 2019 ;



renforcent l'accessibilité des hôpitaux aux citoyens de même que l'amélioration des soins à travers :

- a.) l'achèvement des hôpitaux de zone de Kouandé et de Pobè : **1 500 000 000 FCFA** ;
- b.) l'installation de l'unité de dialyse du CHUD Porto-Novo : **139 000 000 FCFA** ;
- c.) l'achèvement de l'hôpital de zone de Savè pour un coût budgétisé en 2019 de **1 714 400 000 FCFA** ;
- d.) le démarrage de la construction de l'hôpital de référence d'Abomey-Calavi dont le coût total est évalué à **115 000 000 000 FCFA** ;
- e.) l'acquisition et l'installation d'un IRM et d'un scanner au profit du CHUD de Parakou et d'un scanner au profit du CHD de Natitingou pour un coût global de **4 500 000 000 FCFA**.
- f.) la subvention aux produits pharmaceutiques pour un montant de 20.949.095.068 FCFA et au riz paroboiled pour un montant de 31.319.000.000 FCFA.



consolident les programmes sociaux et toutes les mesures de gratuité décrétées dans le secteur de la santé (césarienne, paludisme pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 5ans, prise en charge des dialysés, etc.) avec leur extension aux soins palliatifs :

Ministère / Institution	Intitulé	Crédits 2018 (en FCFA)	Crédits 2019 (en FCFA)
MS	Poursuite des programmes de vaccination	2 405 475 000	2 165 000 000
	Appui alimentaire aux malades	293 480 000	316 829 000
	Prise en charge des opérations de césarienne	1 975 000 000	1 500 000 000
	Lutte contre le SIDA	2 434 620 000	2 147 554 000
	Fonds d'Urgence	500 000 000	2 000 000 000
	Assistance aux Hémodialysés	2 000 000 000	2 500 000 000
	Prise en charge nourrissons et femmes atteintes de la drépanocytose	300 000 000	600 000 000
	Lutte contre la tuberculose	595 000 000	495 000 000
	Lutte contre la lèpre et l'ulcère de buruli	438 000 000	388 000 000
	Mise en place du cadre organisationnel de la promotion des soins palliatifs	-	150 000 000
	Prise en charge maladie transmissibles et non transmissibles	227 800 000	237 245 000
Lutte contre le paludisme (distribution de masse des moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action, prise en charge des enfants de 0 à 5 ans, etc.)	2 164 000 000	1 714 000 000	
MASM	Fonds d'appui à la solidarité nationale	200 000 000	1 150 000 000

Ministère / Institution	Intitulé	Crédits 2018 (en FCFA)	Crédits 2019 (en FCFA)
MEF	Assurance Maladie	1 200 000 000	3 200 000 000
PR	Alimentation et Nutrition	2 717 333 000	3 723 727 000
TOTAL		17 450 708 000	22 287 355 000



3. Amélioration des conditions de vie des fonctionnaires et personnels assimilés

Les principales actions pour 2019 :



apurement des dettes sociales dues aux enseignants des lycées militaires ;



réhabilitation du cadre d'accueil des élèves des lycées militaires pour un coût budgétisé de **300 000 000 FCFA** ;



amélioration de la ration alimentaire des élèves des lycées militaires par l'accroissement des crédits de la moyenne historique de **500 000 000 FCFA** à **844 000 000 FCFA** en 2019 ;



paiement intégral des rappels découlant de la revalorisation au titre des années 2011 et 2012 qui s'élèvent respectivement à 1 123 176 534 francs CFA et 1 302 882 921 francs CFA, soit un total de **2 426 059 455 FCFA**. Cette mesure va impacter positivement les conditions de vie de 23.000 retraités ;



libération de la contrepartie de l'Etat de montant **2 250 000 000 FCFA** pour le financement de la construction de 450 logements sociaux au profit des fonctionnaires des cités administratives départementales.



4. Mesures destinées aux femmes et à la jeunesse



réhabilitation du Stade Général Mathieu KEREKOU : **13 662 000 000 FCFA** ;
réhabilitation du palais des congrès : **6 570 000 000 FCFA** ;



institution d'une taxe de 1%_o du chiffre d'affaires hors toutes taxes des grandes entreprises pour soutenir le développement du sport.



intensification des travaux de construction d'AEV dans la perspective de réaliser l'objectif « l'eau, source de vie à la portée de tous à l'horizon 2021 », coût budgétisé pour 2019 : **57 163 854 000 FCFA** ;



Aménagement urbain (mobiliers urbains, équipement de sécurité, jardins publics) en accompagnement de la phase A du projet asphaltage : **70 000 000 000 FCFA**.



construction de vingt (20) marchés en deux (02) phases de dix chacune pour un coût total de **58 023 020 500 FCFA**.



construction de 22 stades omnisport pour un coût total de **63 809 641 287 FCFA** ;



5. Mesures en faveur des détenus



amélioration des conditions de vie des détenus pour approcher les standards internationaux et formation des détenus pour la facilitation de leur réinsertion socio-professionnelle : **1 695 000 000 FCFA**.